

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 avril 2010

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - (n° 2150)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 352

présenté par  
M. Loos-----  
à l'amendement n° 260 de M. Brard  
-----**à l'ARTICLE 21**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« les impôts »,

les mots :

« l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les taxes foncières relatives à la résidence principale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision.